

Vous avez aimé Blanquer? Vous adorerez Attal...

Un président de la République qui fait de l'EN son domaine réservé, considérant « qu'il y a trop de vacances » et qui affirme vouloir, en pleine canicule, « une rentrée scolaire dès le 20 août » pour les élèves en difficulté alors que les températures atteignent les 35 degrés voire plus en septembre et que rien n'est fait en termes d'investissement dans le bâti scolaire...

Une première ministre qui annonce le développement de cours d'empathie pour lutter contre le harcèlement scolaire quand la ministre en charge des PME propose des cours de cuisine pour lutter contre l'inflation...

Des député-es de la Nation de Renaissance et du RN qui insultent des représentant-es des syndicats de l'Education nationale, dont le SNES-FSU et la FSU-SNUipp, à l'Assemblée nationale, et leur intiment de « baisser d'un ton » et de se « mettre au niveau » ...

Un ministre de l'EN assumant sa filiation avec Blanquer qui dessine, à l'occasion de la journée mondiale des enseignant-es, les contours d'une école à l'anglo-saxonne hiérarchisée et excluante, reposant sur un « choc des savoirs » qui passe par le recrutement à niveau bac des professeur-es, la généralisation des classes de niveaux, l'imposition de manuels scolaires et d'une tenue uniques, la chasse aux heures de cours « perdues » et l'augmentation insidieuse de la charge de travail des personnels (RCD, calendrier du bac et du DNB, formation continue pendant les vacances ou après les cours...) tout en affirmant présomptueusement « *Le constat, il est connu. Les solutions elles existent.* ».

Sur le terrain, des personnels déjà épuisés, des professeur-es, CPE et PsyEN, titulaires ou contractuel-les, qui continuent de gagner moins que la moyenne des pays de l'OCDE malgré une « revalorisation historique », des AESH maintenu-es dans la précarité avec des conditions de travail de plus en plus intenable, des AED totalement écarté-es de la moindre esquisse de revalorisation alors que l'inflation se maintient à un niveau élevé, obérant le pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

Décidément, nous ne vivons pas sur la même planète. La nôtre brûle et le gouvernement regarde la Cour des Comptes, l'Institut Montaigne et les marchés financiers ! A la vue de ces projets dangereux pour l'Ecole et notre société, de nombreuses luttes sont devant nous. Elles nécessitent un syndicat fort de sa position majoritaire et du nombre de ses syndiqué-es !

Rassembler, convaincre, agir et construire dans l'unité les luttes nécessaires pour faire reculer le gouvernement et lui imposer d'autres choix, tel est le cap du SNES et de la FSU !

 Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain-Lacombe, Philippe Leyrat, secrétaires adjoints



Stage « *quelles évolutions de l'école et de nos métiers* »
avec Philippe Meirieu



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 201
Octobre 2023

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

S
O
M
M
A
I
R
E

- Page 1 : Edito
- Page 2 / 3 : Rentrée / Pacte / Collège / Lycée
- Page 3 : Formation continue
Stages
- Page 4 : Catégories: AESH / AED
Non-Titulaires / PsyEN
- Page 5 : Carrières
- Page 6 : 23 septembre / IVG / MNA
Syndicalisation

Rentrée / Pacte / Collège / Lycée

L'arrivée de G. Attal à la tête du ministère de l'Éducation nationale signe la continuité et l'accélération de la politique éducative de E. Macron qui vise à accentuer les attaques frontales contre nos métiers et l'organisation du système éducatif, ce dernier considérant désormais l'Éducation comme son "domaine réservé". Le SNES, avec la FSU, porte l'idée d'une Ecole émancipatrice, des Services Publics et de la Jeunesse qui est à l'opposé de la sienne (SNU, encadrement idéologique de la jeunesse, classes défense, employabilité précoce, tri social...).

Moyens / Postes / Remplacements - Rentrée 2023 : de mal en pis

Alors que le ministre Attal a volontairement créé des polémiques, dès la rentrée, avec le port de l'abaya et de l'uniforme, pour donner des gages aux plus réactionnaires, cherchant ainsi à occulter les vraies problématiques propres à l'Éducation nationale, le SNES-FSU a réussi à imposer dans les médias le manque de personnels, décrédibiliser la promesse présidentielle d'un « professeur devant chaque classe » et remettre en lumière la crise de recrutement qui perdure du fait notamment du décrochage des salaires et de la dégradation des conditions de travail. Dans notre académie, les compléments de service et les services partagés se multiplient,

les remplacements de longue durée seront encore une fois difficiles à assurer dans de nombreuses disciplines. De plus en plus de collègues ayant une RQTH se voient refuser un allègement de service voire un aménagement de poste. Il manque également de nombreux-ses AESH pour accueillir et accompagner les élèves en



situation de handicap, celles et ceux déjà en poste devant accompagner un nombre toujours plus important d'élèves tout en continuant de subir les PIALS et leurs logiques de mutualisation dont le SNES-FSU demande l'abandon.



Pacte / salaires : le dossier n'est pas clos

Les textes sur le Pacte et le remplacement publiés au cours de l'été (décret / note de service) sont venus confirmer les analyses initiales du SNES-FSU et toutes les dérives. Le Pacte est un échec, les objectifs du ministère sont loin d'être atteints. Toutefois, le SNES-FSU continue d'organiser la résistance et de soutenir les collègues dans leur refus collectif. Le Pacte n'est pas de la revalorisation, ce sont des tâches supplémentaires pour des professions (professeur-es, CPE, Psy-ÉN) qui croulent déjà sous leurs missions. Le Pacte donne lieu à des pressions et à des formes de chantage diverses, introduit opacité et germes de contractualisation, une attaque frontale contre le statut, dans laquelle le ou la professeur-e pacté-e « doit quelque chose » à son chef d'établissement. Le Pacte accroît les inégalités femmes/hommes, est aussi un outil de division et de mise en concurrence des personnels. Le SNES-FSU réaffirme son exigence de retrait du Pacte et d'abrogation des décrets parus dans l'été ainsi que le transfert de l'intégralité des sommes allouées au Pacte vers une revalorisation sans contreparties.

A l'opposé du Pacte, le SNES-FSU poursuit ses campagnes pour exiger une véritable revalorisation pour toutes et tous basée sur une reconstruction des grilles indiciaires et le dégel du point d'indice, seuls à même de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années, de lutter contre l'inflation et de rendre attractives nos professions.

Les mesures salariales sur les débuts et les fins de carrière, sur le doublement de l'ISOE, à mettre à l'actif du SNES-FSU et des mobilisations du printemps et des campagnes d'opinion que nous avons menées ces dernières années restent très insuffisantes pour assurer le "choc d'attractivité" nécessaire pour garantir le renouvellement des viviers. C'est bien la question des salaires et des conditions de travail qui reste le levier principal pour les reconstituer.

Collège : la réforme qui ne dit pas son nom

A défaut de diminuer les effectifs par classe, le ministère entame une réforme du collège qui ne dit pas son nom : « nouvelle Sixième », qui voit la suppression de la technologie et permet de réactiver l'École du Socle (PE pour du soutien en Français et Mathématiques dans le cadre du Pacte 1er degré), évaluations nationales, certifications, expérimentations diverses, logique de contractualisation qui renforcent le pouvoir des chefs d'établissement, tout en menaçant notre liberté pédagogique, et ouvrent davantage la porte aux entreprises, organismes privés et lobbys.

La réforme du collège, c'est la réforme du Pacte que le SNES-FSU appelle à refuser collectivement dans les collèges. Ce sont aussi des contraintes fortes sur les emplois du temps et sur les équipes. La création des ateliers de Découverte des Métiers tout au long du cycle 4 sont une opportunité pour le patronat et les Régions d'orienter précocement les élèves dès la Cinquième, jouant cyniquement avec les peurs sociales des familles. La promotion est faite tous azimuts pour l'apprentissage dès l'adolescence, au risque de ruptures de contrats et d'accidents du travail nombreux, ainsi qu'au détriment d'un enseignement général émancipateur

contribuant à la formation et à la construction des futur.es citoyen.nes. Le SNES-FSU s'oppose à l'esprit comme au fond de la note de service qui introduit un tri social dès la classe de Cinquième. Il combattra toute remise en cause par le privé des valeurs du Service Public d'éducation que nous défendons.

Le SNES-FSU continue de dénoncer les effets néfastes de la réforme Vallaud-Belkacem de 2016 qui a entraîné une diminution des DHG, favorisé l'autonomie des établissements et fragilisé plusieurs disciplines (allemand, LCA...).

L'accompagnement aux devoirs qui devient obligatoire en Sixième donne lieu à des pressions et à des formes de chantage au Pacte

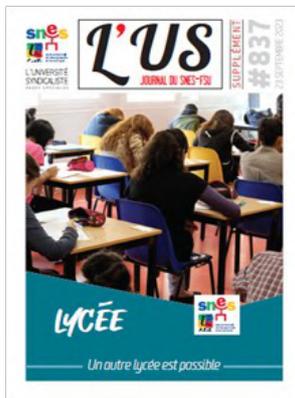


alors que l'enveloppe de HSE attribuée aux EPLE est maintenue cette année. Le SNES-FSU continuera d'informer les collègues à ce sujet tout en poursuivant sa campagne de refus collectif.

Dernière minute : des dates du DNB peu respectueuses du travail des personnels ! Retrouvez nos analyses sur le site académique rubrique "collège".

Lycée : de premières victoires mais le combat continue

L'annonce du report des épreuves de spécialité en juin constitue une victoire à mettre au crédit de la mobilisation sans faille des personnels avec le SNES-FSU même si elle ne résout pas tous les problèmes qu'elles ont engendrés : formations incohérentes, programmes très lourds, évaluation permanente liée au contrôle continu... Parcoursup piège le déroulement de l'année de Terminale et met les élèves en concurrence pour leur accès au supérieur. Avec l'horizon commun d'épreuves nationales, anonymes et terminales, le SNES-FSU demande dans l'immédiat que les moyennes annuelles retrouvent leur rôle dans les procédures d'orientation



et qu'on en finisse avec des critères de sélection. Il demande des mesures transitoires comme le maintien des trois enseignements de spécialité en Terminale, la réorganisation complète du Grand oral et de l'EAF, l'allègement des programmes. Le passage à 16 textes pour l'EAF dans la voie générale constitue une victoire du SNES-FSU qui maintient la pression pour d'autres évolutions notamment pour les programmes de Première et les épreuves en voie technologique. Le SNES-FSU poursuit son action avec les personnels pour refaire du bac le premier grade universitaire donnant accès aux études de leur choix aux néo-bacheliers.

Dernière minute : organisation des épreuves du bac, ni fait ni à faire ! Lire article sur notre site rubrique "lycées"

Lycée professionnel : le patronat l'espérait.....

La réforme se met en place à marche forcée. Sa logique politique est celle d'une mise sous tutelle de la formation professionnelle par les milieux professionnels, y compris en vue de fournir à court terme une main d'œuvre qualifiée à minima, en réduisant la part des enseignements généraux, seuls à même de permettre une émancipation de la jeunesse populaire et de lui permettre des évolutions professionnelles réussies : l'allongement des durées de

stage, les gratifications auxquelles ils ouvriront droit au 3ème trimestre, participent de l'assignation des jeunes à résidence sociale et territoriale.

A court terme, ce sont aussi des fermetures de sections entières (notamment tertiaires) qui se dessinent et une nouvelle étape de développement de l'apprentissage. Le SNES-FSU, avec le SNUEP, agit pour peser au maximum sur les évolutions qui ne manqueront pas de se dessiner.

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue, Patrick Lebrun

Formation continue

Une offensive à combattre

Dans quelle profession la formation continue serait-elle à suivre après une journée de travail ou pendant les congés ? Aucune sauf à l'Éducation nationale !

Engagé dans une **opération politique et médiatique** de traque de la moindre heure perdue, le ministre tente de contourner l'échec du Pacte. Pas assez de professeurs pour assurer les Remplacements de Courte Durée ? Qu'à cela ne tienne, Gabriel Attal décide de **diminuer les absences**, surfant sur un **discours démagogique** sur le prétendu absentéisme des personnels.

Ainsi, le Guide à l'usage du chef d'établissement invite à limiter les absences de courte durée, dont celles pour formation continue avec l'objectif d'un maximum de **formations hors du temps de service** pour atteindre un objectif de 100% à la rentrée 2024,

pendant les vacances, le mercredi après-midi ou après 17h. Le message de rentrée de l'École académique de la formation continue (EAFC) dans notre académie précise que « les actions de formation ne doivent engendrer aucune annulation de cours pour les élèves. »

Au regard de la **brutalité des attaques** contre la formation et le temps de travail, le SNES-FSU appelle les collègues à **suspendre toute demande volontaire de formation continue si leurs conditions d'organisation ont évolué depuis les annonces récentes du ministre et à redoubler de vigilance sur les informations contenues dans les convocations**. Les collègues seulement « invité.es » à des formations hors du temps de service n'ont aucune obligation d'y participer.

Stages

Nos stages syndicaux 2023-2024 : inscrivez-vous rapidement

La formation continue est gravement menacée, faisons vivre la formation syndicale !

Le congé pour formation syndicale est un droit pour tous les personnels, titulaires et non-titulaires, syndiqués et non syndiqués. **L'autorisation d'absence**, à déposer auprès de votre chef d'établissement **au moins un mois avant la date du stage**, est de droit, **sur le temps de service et sans rattrapage des cours**. Pensez aussi à **vous inscrire auprès du SNES-FSU Clermont**. Pour accéder à tous nos stages, consultez la rubrique « stages syndicaux » de notre site.

- Stage « collègue » **jeudi 23 novembre**, animé par Anne-Sophie Legrand : s'inscrire **avant le 23 octobre** !
- Stage « AESH » **jeudi 7 décembre**, animé par Catherine Soares et Isabelle Dyduch : s'inscrire avant le 7 novembre !
- Stage « AED » **vendredi 8 décembre**, animé par Thibaut Taillandier : s'inscrire avant le 8 novembre !
- Stage FSU « **nos traitements, nos carrières et nos retraites à l'épreuve du néolibéralisme** » **lundi 11 décembre**, animé par Erick Staëlen et Laurent Tramoni, responsables nationaux : s'inscrire avant le 11 novembre !

Inscrivez-vous auprès du SNES afin de télécharger votre demande d'autorisation d'absence

■ Claire Chartrain-Lacombe, Murielle Veisz



Catégories

PsyEN

Le manque de postes offerts au concours de recrutement des PsyEN se fait à nouveau cruellement sentir en cette rentrée 2023. Dans l'Académie de Clermont, ce sont **16 postes qui restent vacants** à l'issue du mouvement avec une difficulté de plus en plus importante d'année en année pour recruter des non-titulaires, en raison notamment d'une rémunération très insuffisante. Ce n'est pas la **proratisation des primes REP/REP +** selon le temps de travail en établissement qui va changer la donne : la grande majorité des collègues exerçant dans ces établissements perd en effet de l'argent depuis sa mise en œuvre. Le SNES-FSU continue de demander le retour au forfait de ces primes !

Par ailleurs, les PsyEN doivent encore faire face à une **remise en cause de leurs missions** dans différents rapports parlementaires, avec un **risque de basculement vers la santé scolaire** (et les conseils départementaux !) dans une méconnaissance totale du rôle de la psychologie dans la formation et l'orientation des adolescents. C'est sûr que le regard des psychologues sur la **réforme des lycées professionnels** et sur la mise en place de la **découverte des métiers dès la 5ème**, dans un objectif de **tri social** et en total désaccord avec les valeurs d'émancipation n'est pas en phase avec le projet présidentiel pour l'École ! Il préfère faire appel au Medef et aux branches professionnelles pour porter la bonne parole auprès des collégiens et tenter une nouvelle scission entre orientation et psychologie.

■ Katia Bonnemoy

Non-Titulaires

La rentrée des non-titulaires s'est opérée de nouveau avec les mêmes difficultés qui reviennent comme une rengaine : **affectations opaques et aucune prise en compte des vœux, service partagé lourd, quotité de service incomplète, non-renouvellement de contrats CDD, une interprétation sibylline de la loi quant au versement de la prime précarité, etc.**

Le mépris n'a pas atteint ses limites dans le cadre de la gestion des non-titulaires avec une **revalorisation qui n'est pas à la hauteur des enjeux** alors même que le ministère de l'Éducation nationale avance d'ores et déjà que beaucoup de non-titulaires sont expérimentés et effectuent leur travail de manière convenable. La casse du service public d'Éducation est tellement profonde qu'il

est aujourd'hui **de plus en plus difficile de recruter des non-titulaires** pour effectuer des remplacements, c'est dire si le choc d'attractivité est un mirage.

C'est la raison pour laquelle, le SNES-FSU dénonce le « pacte » qui est non seulement un **outil de contractualisation** mais un **moyen de pression supplémentaire** des chefs d'établissement sur les non-titulaires. A contrario, le SNES-FSU **demande une amélioration de l'attractivité de la profession, revendique une augmentation conséquente du nombre de postes offerts aux concours et exige la mise en œuvre immédiate d'un plan de titularisation des non-titulaires pour préserver le « statut » et renforcer la qualité du service public d'Éducation.**

■ Abdoul Faye

AESH

Fortement attendues, le ministère a enfin décliné les mesures salariales en faveur des AESH à compter de la rentrée 2023 : du mieux mais insuffisant !

Tous les indices de la **grille indiciaire** des AESH seront relevés de 5 à 15 points, avec un début à l'indice 366 et une fin à l'indice 450. Les 11 échelons initiaux sont conservés avec une amplitude de 84 points d'indice, soit une perspective de gain de 331€ nets pour 33 ans de « carrière ». Une **indemnité de fonction** d'un montant annuel de 1 529€ bruts (101,61€ nets par mois) pour un temps plein sera versée à tous-tes les AESH, ce qui représente un gain de 63€ nets par mois pour une AESH assurant 24h d'accompagnement/ semaine.

Ces mesures se combinent avec celles de la Fonction publique, notamment la hausse de 1,5% du point d'indice, le versement d'une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** allant jusqu'à 800€ avant la fin 2023 et l'ajout de 5 points d'indice supplémen-

taires à chaque échelon à compter de janvier 2024. **Elles restent en-deçà des attentes exprimées** à maintes reprises et ne régleront en rien la précarité salariale de ces agent-es, des femmes en majorité, qui subissent à la fois des **temps incomplets imposés** et

des rémunérations au quasi minimum de la Fonction publique. Enfin, cet arbitrage a minima tourne le dos à la reconnaissance institutionnelle de leur engagement en faveur des élèves en situation de handicap et de l'importance de leur rôle pour l'École inclusive.

les AESH se sont une nouvelle fois **mobilisées le 3 octobre** avec le SNES et la FSU pour un vrai salaire, un vrai statut, l'abandon des PIAL et du projet ARE. Il invite les AESH de l'académie à **s'inscrire massive-**

ment au stage du 7 décembre pour connaître et défendre leurs droits et obtenir de nouvelles avancées. **Les frais de déplacement et de repas seront intégralement pris en charge par le SNES-FSU.**

■ Isabelle Dyduch



AED

La situation des AED est très dégradée du fait de l'étendue des **missions** et de la **précarité** qui pèse sur leur activité. L'encadrement par des AED de **séances numériques** dans le cadre des remplacements de courte durée des enseignant-es tout comme le projet de **fusion des missions** d'AED et d'AESH regroupées sous l'acronyme « ARE » (Assistant-es pour la Réussite Éducative) risquent de mettre encore davantage les vies scolaires sous tension. Le SNES-FSU dénonce l'application d'un taux inférieur de la **prime REP+** à celui des autres personnels et continue d'exiger une pondération des heures.

La possibilité nouvelle d'un **CDI** pour les AED ayant exercé plus de 6 ans ne les fait pas sortir de la précarité pour autant. L'accès au CDI n'est pas un droit opposable et il n'y a aucune garantie que la quotité soit égale à celle du dernier CDD. La **rémunération** des AED n'est pas non plus améliorée : les AED en CDD restent rémunéré-es au minimum de la fonction publique (Indice 361). Pour les AED en CDI, l'indice minimum est fixé à 362, sans aucune grille ni garantie de progression ultérieure.

Afin d'échanger sur toutes ces questions, de mieux connaître et défendre vos droits, inscrivez-vous à notre stage du 8 décembre (après-midi), rubrique "stages syndicaux". Les frais de déplacement et de repas seront intégralement pris en charge par le SNES-FSU.

■ Thibaut Taillandier - Fabien Claveau

Nos carrières : comment ça marche et ce qui change

Nos carrières sont articulées en **trois grades**, comme la plupart des corps de la Fonction publique d'État : un grade d'accueil (la classe normale), suivi d'un grade de débouché (la hors-classe) puis d'un grade sommital (la classe exceptionnelle). Le passage d'un grade au grade supérieur n'est pas automatique : même si nous avons gagné que la hors-classe devienne accessible à tous, ce n'est pas encore le cas de la classe exceptionnelle.

Classe exceptionnelle

Alors que cela ne faisait pas partie des propositions initiales du Ministère, le SNES-FSU et les syndicats de la FSU ont imposé **l'augmentation du nombre de promotions à la classe exceptionnelle** : pour la campagne 2023, le contingentement de la classe exceptionnelle passe de 10 % à 10.5%. A compter de la campagne 2024, ce contingentement sera abandonné et remplacé par un ratio de promotion. **C'est une évolution importante**, alors que la classe exceptionnelle contingentée était en voie de saturation, devenant inaccessible, y compris pour les collègues promouvables au vivier 1.

Le SNES-FSU et les syndicats de la FSU entendent maintenant **agir pour que ce ratio soit le plus élevé possible** et que le nouveau barème qui sera mis en place soit **le plus équitable possible**, avec l'objectif revendicatif d'avancer vers une classe exceptionnelle accessible à toutes et tous avant la fin de la carrière.

Le Ministère a en outre décidé de supprimer la distinction entre les deux voies d'accès à la classe exceptionnelle, dites viviers 1 et 2, **à compter de la campagne 2024**. Toutes et tous les collègues ayant atteint le 5^e échelon de la hors-classe (4^e dans le cas des professeur.es agrégé.es) seront considérés comme promouvables. **Le SNES-FSU et les syndicats de la FSU veilleront** à ce que le barème contienne des dispositions transitoires permettant de prendre en compte la situation des collègues qui bénéficiaient jusque-là d'une promouvabilité anticipée du fait du vivier 1.

Echelon spécial

Dans le cadre du volet « Socle » des discussions 2023 sur les salaires, le SNES-FSU a porté avec insistance, et finalement avec succès, la nécessité d'abandonner **le contingentement de l'échelon spécial**. Jusqu'au 5 août 2023 20 % seulement des effectifs de la classe exceptionnelle de chaque corps pouvaient accéder à cet échelon spécial.

Le rapport de forces créé dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites nous a permis d'obtenir une victoire importante : **l'échelon spécial de la classe exceptionnelle est transformé en échelon normal**, accessible à toutes et tous les collègues ayant atteint 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 de la classe exceptionnelle, sans avoir à candidater ou à passer sous les fourches caudines de quelque évaluateur que ce soit. Cette mesure a pris effet dès la publication du décret le 6 août 2023.

L'échelon 4 étant rémunéré à l'indice majoré 830 (4025,52 € brut), la promotion au nouvel échelon 5 ainsi créé permet **d'accéder à l'IM 890 (4316,52 € brut)**, premier chevron de la « hors-échelle A » qui se déroule ensuite au chevron HEA2 à l'IM 925 (4486,28 € brut) après un an et enfin, l'année suivante, au chevron HEA3 à l'IM 972 (4714,23 € brut).

La progression dans les échelons de la classe exceptionnelle est automatique. Les collègues promouvables sont ceux ayant acquis une ancienneté d'au moins 3 ans dans le 4^e échelon au 31 août de l'année (de l'année d'établissement du tableau d'avancement), y compris en cas d'ancienneté acquise par reclassement.

Rendez-vous de carrière 2022-2023 : contester l'avis final avec le SNES-FSU

Après l'envoi des bilans des rendez-vous de carrière en juin 2023 et l'ajout éventuel d'observations, la dernière étape des « Rendez-vous de carrière » 2022-2023 débute avec la réception de la **notification de l'avis final** en septembre 2023 via SIAE.

Les avis proposés par l'évaluateur statutaire final, ministre pour les agrégés et recteurs pour les certifiés, CPE et PsyEN, ne sont pas « contingentés », c'est à dire que leur volume n'est pas limité par un quota ou une proportion. **La date de connaissance de cette proposition détermine celle des délais de recours possible.**

Une nouvelle fois cette année, de nombreuses et nombreux collègues vont découvrir des incohérences. Des positionnements majoritaires dans la grille « excellent » ou « très satisfaisant » en lien avec des appréciations positives voire élogieuses attribueront de nouveau un avis final de l'évaluateur inférieur à ce que la logique devrait produire. **C'est un sentiment de mépris voire d'humiliation que l'administration crée ainsi dans la profession.** Vous avez été un grand nombre à nous faire part de votre incompréhension l'année dernière et nos interventions en CAPA de recours ont permis de rétablir plusieurs de ces incohérences (60% des avis recteur relevés suite aux interventions du SNES-FSU).

Le SNES-FSU vous invite plus que jamais à utiliser la procédure du recours. Fort de l'expérience de ses commissaires paritaires, attaché à la défense individuelle des collègues dans un cadre collectif équitable, le SNES-FSU est à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche et lors de la CAPA de contestation où chaque dossier suivi sera défendu.

Hors-classe

Les notes de service fixant le cadre et les modalités d'accès à la hors-classe sont semblables pour tous les corps d'enseignement, d'éducation et de psychologie : professeur.es agrégé.es et certifié.es, CPE, Psy-ÉN. Leurs orientations mettent en œuvre le principe, acté dans le cadre du protocole PPCR, d'un **déroulement complet de carrière sur au moins deux grades** en le déclinant par un **barème national**. Ce système de promotion assure à toutes et tous l'accès à la hors-classe en début du 11^e échelon, au plus tard. Sont concerné.es les professeur.es agrégé.es ou certifié.es, les CPE et les Psy-EN qui comptent au 31 août (de l'année d'établissement du tableau d'avancement) **au moins deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon** de la classe normale.

Le ministère fixe un contingent de promotion pour tous les corps (arrêté du 7 mai 2021). Alors que cela ne faisait pas partie des propositions initiales du Ministère, le SNES-FSU et les syndicats de la FSU ont imposé à force de ténacité **l'augmentation du ratio de promotion à la hors-classe** : la proportion de collègues promouvables qui seront promus passe de 18 % à 21 % dès la campagne 2023, puis 22 % en 2024 et 23% en 2025. **Le nombre de promotions augmente** donc de 16.6 % dès 2023, et à terme de 27.7 %, ce qui devrait **réduire le temps d'attente de plus d'un an.**

Avancement d'échelon

Accès au corps des agrégé-es par liste d'aptitude
toutes les infos sur notre site, rubrique « carrières »



■ Marc Bellaigue, Claire Chartrain-Lacombe, Delphine Bertrand, Philippe Leyrat, Murielle Veisz, Katia Bonnemoy, Fabien Claveau

Droits / Libertés



23/09 : contre les violences policières et le racisme, pour les libertés

De nombreuses associations, organisations syndicales, dont le SNES avec la FSU, ou politiques, ont participé aux marches organisées samedi 23 septembre contre

les violences policières, le racisme systémique et pour les libertés individuelles, exigeant des réponses immédiates et dans l'urgence : abrogation de la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre, une réforme en profondeur de la police, de ses techniques d'intervention et de son armement, le remplacement de l'IGPN par un organisme indépendant de la hiérarchie policière et du pouvoir politique, la création d'un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits et le renforcement des moyens de lutte contre le racisme, y compris dans la police, un plan d'investissement public ambitieux dans les quartiers populaires et sur l'ensemble du territoire pour rétablir les services publics, le financement des associations et des centres sociaux.

28/09 : Journée internationale pour le droit à l'avortement

Comme tous les ans, le 28 septembre a eu lieu la journée internationale pour le droit à l'avortement. Ce droit fondamental, encore inaccessible pour les femmes dans de nombreux pays, régresse dans d'autres sous la pression de groupes réactionnaires ou des extrêmes droites. Toutefois, il progresse dans certains, comme récemment au Mexique où l'avortement vient d'être dépénalisé. Par ailleurs, dans plusieurs états des Etats-Unis, des résistances s'organisent contre son interdiction ou les entraves à son usage.

En Europe, l'avortement est toujours totalement interdit à Malte et en Andorre. Il a été particulièrement restreint en Pologne et en Hongrie. En Italie et en Espagne, l'application de la loi est de plus en plus entravée par des professionnel·les qui refusent de le pratiquer mais aussi par la baisse des moyens.

En France, le combat pour sa constitutionnalisation n'est pas encore gagné et les moyens qui lui sont dédiés (structures, personnels formés) sont largement insuffisants pour un accès effectif sur tous les territoires. Pour sécuriser ce droit, il est plus que jamais nécessaire de revendiquer son inscription dans la constitution et les moyens nécessaires pour qu'il soit effectif pour toutes.

18 octobre : pas de MNA à la rue !

Ils et elles ont quitté leur pays d'origine, le plus souvent d'Afrique centrale et de l'ouest, là où la misère était leur quotidien, où les guerres ont fait plus de 4 000 morts depuis le début de l'année. Ils et elles n'ont souvent plus de famille, ont traversé des horreurs en Lybie et ailleurs, ont parfois échappé à la noyade en Méditerranée devenue un véritable cimetière marin. Ils et elles sont des rescapés. On les appelle « mineur.es non accompagné.es » (MNA).

Comme tous les mineurs isolés, ils devraient être pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Beaucoup rentrent dans ce cadre mais peuvent tout à fait recevoir une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité. Beaucoup voient leur mi-



norité contestée suite à un simple entretien, à un moment où leur réponse ne peut être claire en raison du traumatisme du « voyage ». Ces « services d'évaluation » décident avec les arguments les plus fallacieux qui est mineur et qui est majeur. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'inquiétait encore en juin dernier de cette privation de droits que le ministre Darmanin entend renforcer.

Avec RESF 63, le SNES et la FSU exigent l'application à tous ces jeunes du principe de « présomption de minorité », comme le recommande le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, et de ce fait la mise à l'abri et leur accompagnement social, sanitaire et juridique pendant le temps d'éventuels recours. Un rassemblement a eu lieu le 18 octobre place de Jaude à Clermont-Ferrand.

Syndicalisation

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre mes droits individuels et collectifs
- Pour être informé.e, conseillé.e et défendu.e face à l'administration
- Pour gagner des améliorations : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir au syndicat majoritaire dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement aux contenus et aux pratiques professionnelles et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter un projet ambitieux pour l'Ecole.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement



Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2022-2023.html>



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU

Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu - <https://clermont.snes.edu>

Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0625 S 05602 - Directeur de la publication : Fabien CLAVEAU

Prix au numéro : 0.70€ - Abonnement annuel : 11.60€ (suppléments inclus)

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU. Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

